
Note d'information fédérale – Mai 2021 – n°308

1. Règlementation sportive 2021 bis

La réglementation sportive 2021 bis est finalisée. Celle-ci prend en compte les épreuves nationales reprogrammées et restantes au calendrier sportif fédéral pour la saison en cours.

Vous pouvez la consulter sur le lien : <https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-Reglementation-sportive-2021-bis-20210528173218.pdf>

2. Lancement du dispositif «Pass'Sport»

D'un montant de 50 euros, le dispositif « Pass'Sport » est destiné à aider les jeunes de 6 à 18 ans et les personnes en situation de handicap à pratiquer une activité sportive, en participant au financement de leur inscription dans une association sportive dès septembre 2021 et durant toute l'année scolaire 2021-2022.

Toutes les informations sont à retrouver sur : <https://ffaviron.fr/fr/actualites/2021-05-26/lancement-dispositif-pass-sport>

3. Nouvelle méthode pour attirer des pratiquants

Rappel : Du 1er juin au 21 novembre 2021 inclus, les consommateurs de madeleines "Bonne Maman" auront la possibilité de remporter une séance d'initiation gratuite à l'aviron pour deux personnes. Cette opération marketing permet d'accroître la visibilité de votre club.

Vous avez reçu un mail complet intitulé «Opération Bonne Maman» pour plus d'information.

Pour les clubs n'ayant pas répondu, merci de donner votre accord (ou non) sur ce formulaire : <https://bit.ly/3ulhysz>

4. Formation C.Q.P. Moniteur d'aviron

Une dernière formation C.Q.P (certificat de qualification professionnelle) est organisée avant l'été à La Seyne-sur-Mer du 22 au 26 juin 2021.

Cette formation est une excellente opportunité de former un encadrement professionnel saisonnier permettant pour les clubs d'assurer les activités estivales, et de renforcer également l'encadrement lors des temps d'activité intense pour les clubs comme la rentrée, les stages ou même les séances tout au long de l'année sur des créneaux particuliers comme les mercredis après-midi et les week-ends.

La formation CQP organisée à la Seyne-sur-Mer est orientée « aviron de mer ». Pour s'inscrire il faut que les candidats soient licenciés dans un club et titulaires (ou en cours de validation) :

- du permis côtier,
- du PSC1 (ou un diplôme admis en équivalence)
- de l'Éducateur Fédéral d'Aviron

Renseignements et inscriptions :

<https://ffaviron.fr/espace-federal/formation/formation-professionnelle/cqp-moniteur-aviron>

Contacts : formation@ffaviron.fr

5. Emploi partiel et saisonnier : le CDI-I

De nombreuses structures sont actuellement en pleine préparation de leur saison estivale. Au-delà de la qualification de l'encadrement (voir formation CQP), la solution d'emploi peut passer par un contrat à durée indéterminée intermittent : le CDI-I

Le CDI-I (ou CD2I) n'est pas un contrat purement saisonnier, mais le club peut décider de profiter de la saison estivale pour embaucher un salarié à temps partiel. Le CDI-I permet un emploi avec une durée de travail flexible d'une semaine à l'autre et donc répond aux exigences de l'emploi saisonnier et de l'emploi à temps partiel sur le restant de l'année.

Fiche de renseignement : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2247>

Un accompagnement est souvent possible auprès des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) et Comités Régionaux (CROS).

6. Formation Fédérale Initiateur

La formation fédérale Initiateur a évolué depuis le mois de janvier 2021 et est déclinée aujourd'hui en quatre parcours de formation spécifiques :

- Eaux intérieures,
- Mer,
- Indoor,
- Banc fixe.

Le parcours démarre par un « socle commun » qui est une formation en ligne gratuite, à la suite duquel chacun peut s'inscrire à un parcours de formation spécifique (eaux intérieures, mer, indoor ou banc fixe) pour finaliser sa formation.

Renseignements auprès de votre coordonnateur régional de formation : <https://ffaviron.fr/espace->

[federal/formation/formation-federale/coordonnateurs-regionaux-de-formation](#)

7. Formation Coach Aviron et Handicaps

Une formation Coach Aviron et Handicaps aura lieu du 2 au 4 juillet à Boulogne 92.
Mise en ligne du programme la semaine prochaine.

Renseignements : handicaps@ffaviron.fr

8. Formations professionnelles en aviron : BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS

La rentrée des formations professionnelles se prépare et les tests de sélection pour les formations proposées par le CREPS Auvergne Rhône Alpes Vichy et Nautisme en Île-de-France sont désormais connus :

CREPS Auvergne Rhône Alpes Vichy :

- du 6 au 8 septembre 2021.
contact : ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

Nautisme en Île-de-France:

- du 30 sept. Au 1 oct. 2021
contact : y.picard@sports-nautiques.fr

Le CREPS de Vichy propose une offre de formation déclinée du niveau BP (moniteur de club) au niveau DES (entraîneur expert) en passant par le DE (entraîneur de club). Les sélections et positionnement sont organisés en même temps pour les trois niveaux de formation facilitant l'orientation des candidats. Les formations BPJEPS et DEJEPS sont finançables par l'apprentissage.

Le centre de formation Nautisme en Île-de-France propose une offre de formation complémentaire en BPJEPS moniteur d'aviron, également finançable par l'apprentissage.

9. Apprentissage 2021 : encore 8000 €

Les aides de l'État concernant l'apprentissage restent à leur plus haut niveau jusqu'en décembre 2021.
Une aide de 8000€ pour la première année est accordée aux structures employeuses pour tout apprenti majeur inscrit en formation.

Les formations BPJEPS moniteur d'aviron et DEJEPS entraîneur d'aviron sont ouvertes au financement par l'apprentissage. L'aide de l'État est une opportunité supplémentaire pour se lancer dans la formation d'un nouvel encadrant au sein de la structure (club, comité départemental ou Ligue).

Des aides complémentaires sont également prévues pour la deuxième année de formation, au minimum 2000€.

À partir du 1^{er} janvier 2022, les aides concernant l'apprentissage évolueront pour une aide de 4125€ en première année de formation et 2000€ pour la seconde année.

Renseignement auprès de votre référent AFDAS : <https://www.afdas.com/en-region>

10. Nouveaux brevets de rameurs

Les nouveaux brevets de rameurs ont été présentés en avril dernier. Ils couvrent à présent toutes les pratiques de l'aviron :

- Eaux intérieures,
- Mer,
- Indoor,
- Banc-fixe.

Ils s'ouvrent à de nouveaux pratiquants, à savoir les barreurs et les rameurs en situation de handicap.

Les brevets d'endurance proposent quant à eux des challenges à la hauteur de toutes les ambitions du 10km au Marathon !

Vous pouvez tous les retrouver sur le site Internet de la Fédération : <https://ffaviron.fr/pratiquer-aviron/programmes-federaux/brevets-de-rameurs>

Pour toutes vos questions et vos remarques : formation@ffaviron.fr